M-302

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Alain Gallet et Roger Deneys, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Florissant».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la création d'une piste cyclable en site propre (dans le prolongement de celle qui est construite sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries) entre le chemin du Velours et le chemin Rieu, dans les deux sens de la circulation, ainsi que jusqu'au boulevard des Tranchées en direction du centre.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La route de Florissant est un axe important du réseau routier de la ville de Genève avec un volume de trafic dans chaque sens variant d'environ 7000 véhicules/jour à la hauteur du chemin du Velours à 10 300 véhicules/jour à la hauteur de la rue de Contamines.

La charge de trafic n'est toutefois pas forcément l'élément déterminant pour choisir un aménagement cyclable de type piste en site propre ou bande sur chaussée. C'est aussi la vitesse des véhicules qui est déterminante.

Les avis sont partagés sur les préférences qu'il faut donner à la réalisation d'une piste ou d'une bande. Une étude du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) en France, affirme qu'en milieu urbain et pour des vitesses inférieures à 60 km/h, la bande cyclable est plus sûre que la piste. Cela s'explique par le fait que lorsqu'un cycliste se trouve sur une piste, donc séparé physiquement du trafic, l'automobiliste prête moins attention à sa présence. Le risque de collision devient par conséquent plus important aux intersections.

Par contre, une présentation récente sur l'accidentologie des cyclistes en France a précisé que les accidents en section sont en général beaucoup plus graves pour les cyclistes que ceux qui se produisent aux intersections.

D'autre part, l'interdiction claire pour les motocyclistes de circuler sur les pistes cyclables motive également une préférence à ce type d'aménagement.

La Voirie étudie actuellement des aménagements sur les tronçons pour lesquels la sécurité des cyclistes doit encore être améliorée. Les projets seront présentés et discutés lors de séances de concertation avec les usagers.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 21 mai 2003.